



Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOLS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFUEILLE
TOUR DE FAURE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 16 suppléants

ARCAMBAL
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSM. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme
SALANIE Jacqueline,
M. SABOT Aimé,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),
M. NICOLAON Patrick,
M. HEE Gérard,CAILLAC
CALAMANE
COURS
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERMMAXOU
MECHMONT
MERCUESNUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERSSecrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Sports

Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de
Sports, des piscines Archipel, Divonéo et des stades – Année 2016

A été adopté à l'Unanimité

Délibération n° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 4 février 2016
Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteur : Frédéric BALDY
Service : Sports

Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de Sports, des piscines Archipel, Divonéo et des stades – Année 2016

Mesdames, Messieurs,

La mise à disposition des équipements sportifs est prévue dans les articles 72 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, transposée dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 1311-7, qui stipule que « l'utilisation d'équipements sportifs par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la Collectivité Territoriale propriétaire de ces équipements ». Il est précisé, que « le montant de cette participation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers. La variation de cet indice est de 0.08 % (base 2nd trimestre 2015).

A) HALLES DE SPORTS

<ul style="list-style-type: none"> • Complexe Couvert de Cabessut <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	13,93 € par heure
<ul style="list-style-type: none"> • Palais des Sports 	
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Cabessut (ex IUFM) <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase P. Ilbert <ul style="list-style-type: none"> - Salle de Gymnastique (avec salle annexe) - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports de Pradines <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports du Montat <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports d'Espère <ul style="list-style-type: none"> - Salle Sport Co 	

B) PISCINES

- a) Collèges – Ecoles primaires Hors GRAND CAHORS – Etablissements privés du second degré

- Archipel – Divonéo	0.97 € par enfant et par entrée
----------------------	---------------------------------

- b) Lycées (Convention spécifique avec la Région)

- Archipel - Divonéo	29.85 € par couloir et par séance (dans la limite de 2 couloirs par tranche de 30 élèves)
----------------------	--

C) STADES

Lycées (Convention spécifique avec la Région)

- Terrains de grands jeux, Complexes Sportif P. ILBERT	9.91 € par heure d'utilisation
--	--------------------------------

D) GRATUITE

Accès gratuit sur l'ensemble de ces installations sportives pour toutes les écoles primaires de la Communauté d'agglomération du GRAND CAHORS.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les participations financières telles que définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."